

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 7 juillet 2017

11^{ème} Commission
N° CP-2017-7-11-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique
européenne

PROJET INTERREG SOCIETE CIVILE

Résumé : Le Département fait partie des partenaires du projet « Société civile », validé dans le cadre du programme INTERREG « Rhin supérieur », le 8 décembre 2016. Ce projet vise notamment le soutien aux porteurs de microprojets dans le territoire de l'Eurodistrict Région Fribourg/Centre Sud Alsace, qui ont à leur disposition 100 000 € par an sur 3 ans, soit 300 000 € au total.

Il est proposé d'acter une participation départementale au projet à hauteur de 33 001,48 € dont une partie fera l'objet d'un remboursement par le programme INTERREG, à hauteur de 17 291,93 € au maximum.

Cette somme servira à la fois à prendre en charge les frais de personnes et de déplacements et les dépenses directement liées au projet (impression de documents, location de salles de réunions et frais annexes...) et à apporter une aide financière à l'Eurodistrict de Strasbourg, au titre de sa mission de coordination du projet.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 24 mars 2017.

Le Département et le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald étaient tous deux partenaires d'un « fonds de microprojets » financé par le programme INTERREG IV « Rhin supérieur » sur la période 2007-2013. Ce fonds avait permis d'accompagner 25 projets de rencontres entre citoyens de l'espace de l'Eurodistrict Région Fribourg/Centre Sud Alsace.

Dans le cadre du nouveau programme INTERREG V (2014-2020), la Région Grand Est, autorité de gestion, a décidé d'abandonner le système des « fonds de microprojets » et de les remplacer par un « appel à microprojets » dont l'animation serait assurée localement par les quatre Eurodistricts du Rhin supérieur, dans le cadre plus large du projet « Société civile ».

Ce dernier vise, d'une part, à impliquer davantage le grand public dans la coopération transfrontalière, en l'accompagnant dans l'émergence des projets et dans leur montage, en lui faisant connaître les dispositifs financiers existants (dont les microprojets INTERREG), en l'aidant à remplir les conditions pour y accéder et d'autre part, à augmenter la visibilité des actions transfrontalières sur le plan local.

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit une série de mesures consistant :

- à informer les acteurs de la société civile sur les questions transfrontalières ;
- à mobiliser ces mêmes acteurs de manière ciblée afin de créer des réseaux et de développer des projets communs (organisation de « forums citoyens ») ;
- à les soutenir dans leur recherche de financements ;
- et à les accompagner dans le montage et la mise en œuvre de leurs projets (en particulier dans le cadre du dispositif microprojets, cofinancé par le programme INTERREG).

Cette initiative, d'une durée de trois ans, associe trois Eurodistricts du Rhin supérieur (PAMINA, Strasbourg-Ortenau et Eurodistrict trinational de Bâle) ainsi que le Département du Haut-Rhin et le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald pour le territoire de l'Eurodistrict Région Fribourg/Centre Sud Alsace. L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau assure la mission de coordination du projet.

Ce projet a fait l'objet d'une validation lors de la réunion du Comité de suivi du programme INTERREG le 8 décembre 2016. Son coût total est de 852 176,48 € et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) intervient à hauteur de 476 114,54 €.

La participation du Département du Haut-Rhin au projet recouvre trois aspects :

- Tout d'abord, la collectivité consacrerait 10% d'un équivalent temps plein du service « Prospective et Politique Européenne » à l'animation du territoire de l'Eurodistrict sur la thématique de la Société civile et à l'accompagnement des porteurs de microprojets (coût total maximum estimé : 19 419,88 €). Une recette de 11 651,93 € maximum est attendue sur ces dépenses, qui incluent les frais de personnel et de déplacement.
- Ensuite, le Département verserait une subvention annuelle à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, au titre de la coordination du projet (relations entre les partenaires du projet, relations avec le Secrétariat conjoint du programme INTERREG, suivi financier du projet...). Cette subvention sera de 1 400 € en 2017, 1 400 € en 2018 et 1 381,60 € en 2019. Cette participation, d'un montant total de 4 181,60 €, n'appelle pas de recettes car l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ne fait financer à ses partenaires que son « reste à charge », une fois déduite la subvention FEDER qui lui est due en tant que porteur du projet.
- Enfin, le Département pourra effectuer des dépenses directes (location de salles, traiteur, impression de documents...) à hauteur de 9 400 € au maximum. Des recettes sont attendues à hauteur de 5 640 € pour ces dépenses.

Au total, l'intervention maximale du Département dans le projet se chiffre à 33 001,48 € dont :

- 13 581,60 € sur le budget du service « Prospective et Politique Européenne » (9 400,00 € de dépenses directes + 4 181,60 € de subvention à l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau) et
- 19 419,88 € de frais de personnel et de déplacement, pris en charge par la Direction des Ressources Humaines du Département du Haut-Rhin.

Déduction faite des recettes totales attendues (17 291,93 € maximum), le projet représente un coût net de 15 709,55 € pour le Département.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver le fait de consacrer 10% d'un ETP du service « Prospective et Politique Européenne » au suivi du projet INTERREG « Société civile » pour la période 2017-2019 et à l'animation du dispositif « microprojets » ;
- Autoriser le versement d'une subvention totale de 4 181,60 € à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, au titre de la coordination du projet, soit 1 400 € en 2017, 1 400 € en 2018 et 1 381,60 € en 2019, selon les modalités prévues dans la convention, après signature de cette dernière et à réception d'un courrier de demande de versement, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets primitifs 2018 et 2019 ;

La subvention à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau d'un montant de 4 181,60 € sera imputée sur la ligne budgétaire programme F812-65-048-6562-2678-114 du budget départemental ;

- Approuver la convention précisant l'ensemble des engagements financiers des différents partenaires du projet INTERREG « Société civile » pour la période 2017-2019, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- Consentir à prendre en charge des dépenses directes à hauteur de 9 400 € au maximum. Ces dernières seront imputées sur la ligne budgétaire programme F812-011-048-6188-2678-114 ;
- Prendre acte de l'encaissement d'une recette maximale de 17 291,93 € au titre de ce projet. La recette sera recouvrée sur la ligne budgétaire programme F812-74-041-74772-2678-114.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN